

LA Petite Tunisie

Rédacteur en Chef : Em. LACROIX

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du Journal
16, Rue Es-Sadikh — TUNIS

ABONNEMENTS :
Tunis-Tunisie France
Un an Fr. 10 Un an Fr. 12
Six mois 6 Six mois 7
PAYABLES D'AVANCE

ANNONCES :
Annonces diverses, la ligne 0 40
Réclames 0 60
Chronique locale 1 50
PAYABLES D'AVANCE

INFAME COMÉDIE Protectorat Français ou Italien ?

Tunis, le 8 Octobre 1896

INFAME COMÉDIE

Protectorat Français ou Italien ?

Nous croyons savoir que les poursuites contre la *Petite Tunisie* pour outrage au roi d'Italie n'ont été que suspendues et qu'elles vont être reprises.

Dépêche Tunisienne.

Sommes-nous le jouet d'un songe ou, comme l'a annoncé le journal de Millet, les poursuites intentées contre la *Petite Tunisie*, à la requête de Sa Majesté Umberto, vont-elles être reprises après avoir été abandonnées en vertu d'un accord de conciliation de publicité ?

Mais qui donc, aujourd'hui, protège la Régence de Tunis ?

Le Gouvernement de la République Française ou celui d'Italie ?

Sont-ce nos braves Zouaves, secondés de ces enfants terribles, qu'on nomme les Tirailleurs ou plus vulgairement les « Turcos » ou les Bersagliers d'Umberto qui ont conquis ce sol tunisien à la pointe des baïonnettes et à la mitraille de nos canons ?

C'est la question que chaque Français se pose depuis dimanche dernier.

Et comment pourrait-on ne pas la poser, cette question, quand on voit avec quel empressément, avec quelle servilité même, M. le Consul général d'Italie est obéi depuis le haut jusqu'au bas de l'échelle administrative en passant par le piteux représentant de la France qu'on dirait être le laquais du roi d'Italie.

Il a suffi, en effet, au signor Carletti, le vice-Consul d'Umberto primo, de faire un léger signe pour qu'immédiatement tous les geps de justice fussent mis en mouvement et la maréchaussée lancée à nos trousses, puis les poursuites ayant été abandonnées par le signor Machiavelli, devant la frousse inénarrable de Millet, sur les sollicitations pressantes de celui-ci qui faisait réellement pitié à voir, par suite du tolle général de la France entière contre lui, il a non moins suffi d'un autre signe de Machiavelli pour que les dites poursuites fussent reprises !

On en est à se demander si nous sommes ici sous le protectorat français ou sous le protectorat italien, car tout cela est écoeurant au possible.

Il vaut mieux admettre que ce retrait, puis cette reprise des poursuites n'étaient qu'une infante manœuvre à laquelle nous nous attendions, et bien que le procédé soit d'une scélératesse consommée, nous connaissions trop les auteurs de cette triste comédie pour avoir pu douter un seul instant de leur immoralité politique.

Nous faisons aujourd'hui une croix de plus sur la liste des lâchetés commises par le gallophobe qui préside aux destinées de la Colonie française.

Millet a cru, sans doute, suspendre en même temps que les poursuites royales, le profond mépris que nous avons toujours manifesté à son encontre, et par une manœuvre dépourvue de réflexion, comme tous ses actes, du reste, il a fait annoncer notre grâce par son organe.

Cette grâce, nous ne l'avons pas acceptée, nous l'avons même repoussée avec dégoût, et le venimeux névrosé a changé aussitôt son sourire en hideuse grimace.

Nous sommes donc toujours poursuivis par le vaincu de Ménélick et par son servile représentant Millet.

L'on se demande comment un ministre français peut se jouer ainsi de l'opinion publique, qui vient une fois déjà de le juger dans l'attitude qu'il a cru devoir observer vis-à-vis de l'ennemie de la France.

Si une pareille charlatanerie est, en effet, indigne du représentant de notre pays, il ne faut pas oublier que ce fonctionnaire est à la veille d'une disgrâce et qu'il tient à se venger d'une façon éclatante.

L'heure du châtement étant arrivée pour lui, son dépit se retourne contre la seule feuille française qui a, jusqu'à ce jour, démasqué les infamies de son système administratif.

Il ne peut pardonner à la *Petite Tunisie* sa vaillante conduite et sa courageuse attitude dans la défense des intérêts français en Tunisie; il cherche donc par un coup de tête désespéré à assouvir sa basse vengeance.

Nous dédaignons ces procédés et faisons fi de sa colère de dindon, ravis que nous sommes d'être aujourd'hui reconnus par lui comme un organe de quelque importance... puisque les poursuites suivent leur cours !

Mais une fois de plus le laquais Millet a commis une sale besogne et une sottise énorme.

Il nous reste à attendre les conséquences avec fermeté, en prenant comme juges de notre cause, les Français sans distinction de parti et le roi Umberto lui-même qui doit, dans sa royale majesté, assister avec étonnement à l'infame comédie qui se joue autour de son nom sur le sol tunisien.

Nous demandons à M. le secrétaire de la Conférence Consultative s'il a consulté ses collègues avant d'envoyer un télégramme de félicitations au sieur Hanotaux.

Ce télégramme, venant après le vote du timbre et de l'enregistrement par cette compagnie de vils laquais, donne la mesure de servilité dans laquelle est tombée cette bande de misérables qui ont juré la perte de la colonie.

?

Nous avons dénoncé à M. le Procureur de la République de Sousse, le cas de ce membre de la Chambre Mixte du Centre qui, au mépris du mandat électif dont il est investi, n'a pas

craint de solliciter un débit de tabac, poudre et papier timbré, n'a pas craint, disons-nous, de se faire le fournisseur de la Chambre élue dont il fit partie.

M. le Procureur de Sousse n'a pas bougé, faut-il en déduire que ce magistrat n'a pas trouvé dans le Code pénal l'article de loi qui vise le délit ci-dessus ?

Le voici :

LOI DU 4 JUILLET 1889

« Sera punie des mêmes peines toute personne investie d'un mandat électif qui aura agi pour obtenir ou faire obtenir des décorations, médailles, distinctions ou récompenses, des places, fonctions ou emplois, des faveurs quelconques accordées par l'autorité publique, des marchés ou entreprises ou autres bénéfices résultant des traités conclus avec l'autorité publique et aura ainsi abusé de son influence réelle ou supposée que lui donne son mandat. »

« Toute autre personne qui se sera rendue coupable de faits semblables sera punie d'un an au maximum de cinq ans au plus et d'une amende de... »

« Elle prononcée par le paragraphe du... »

« Les peines pourront, en outre, être inter-dites mentionnées dans l'art. 32 du... pendant cinq ans au moins et dix ans au plus à compter du jour où ils auront subi la peine. »

M. le Procureur de la République de Sousse ne pourra plus aujourd'hui arguer d'ignorance, le cas de M. Petit est tout au long dans cette loi de juillet 1889. Nous verrons si ce magistrat aura assez d'indépendance pour poursuivre cet orgueilleux mais non désintéressé soutien de politique de casse-cou du sauteur Millet.

Pendant que le ministre des Affaires Etrangères autorise, à la requête du roi Humbert, des poursuites contre un journal français de Tunis qui s'est permis quelques plaisanteries à l'adresse de l'allié de l'Allemagne, voici ce que fait le ministre anglais :

« Le Breing-Office a rejeté la demande de l'ambassade ottomane tendant à ce que des poursuites fussent exercées contre le directeur anglais d'un journal hebdomadaire, à la suite d'un article provoquant directement à l'assassinat du Sultan. »

Sans commentaires.

Le Traité de Dupes

Il est peut-être un peu tard pour parler encore du traité italo-tunisien que les Français se sont déjà complètement oubliés ; mais nous tenons à en dire deux mots encore.

Les clauses de cette convention n'en resteront pas moins comme le plus grand coup porté aux intérêts du commerce français de la Régence.

Les journaux officieux qui se consolent toujours facilement des déboires qu'éprouve notre diplomatie de carton apprécient les nouvelles conventions en avouant ingénument que l'Italie a accordé le moins qu'elle pouvait et la France le plus qu'elle a pu.

Par les nouvelles bases de l'entente établie avec l'Italie nous sommes obligés de nous en remettre à la bonne volonté de l'Angleterre qui peut, elle seule, changer la face de ce traité.

En effet, un des articles accorde à l'Italie les droits de la nation la plus favorisée ; cette nation étant l'Angleterre qui a une concession postérieure *ad vitam*, l'Italie jouira probablement *ad eternum* du même droit que celle-ci.

Le jour où nous désirerons rompre cette harmonie et demander à l'Angleterre de

fixer l'époque d'expiration de son traité léonien, elle exigera en échange de reconnaître ses droits absolus sur l'Egypte et bien encore d'autres pouvoirs abusifs.

En compensation, nous avons reçu la reconnaissance de droits que jamais personne ne nous avait contestés.

L'Italie conservera donc dans notre nouveau régime la faculté absolue de posséder des associations politiques et comme complément, le droit de diriger les études de ses écoles nationales.

Ces écoles continueront à enseigner aux jeunes transalpins que Nice et la Savoie appartiennent toujours à cette même Italie qui est l'ennemie jurée de la France.

Nous avons été dupés et notre diplomatie avec ses airs mystérieux a été roulée à plate couture.

Tous ces résultats désastreux nous devons les attribuer à ce régime maudit de l'opportunisme qui a toujours été assez lâche pour avoir de la France une idée grande et noble.

Si nous devons supporter longtemps encore cet état de choses, tâchons au moins de nous souvenir des hommes qui ont avili notre pays par cette politique de pleutres et de canailles.

On nous prie de demander, à nouveau, si certain contrôleur civil de l'intérieur, nouvellement promu à une classe supérieure, n'a pas été chassé d'une grande administration de la métropole pour... indécatesse !

MAGNANIMITÉ INTÉRESSÉE

Nous avons publié récemment un court article dans lequel nous nous étonnions que le roi d'Italie pût si facilement faire poursuivre un journaliste français coupable de n'avoir pas parlé de lui en termes suffisamment flatteurs, dit Jean Draut, dans la *Libre Parole*.

Humbert a réfléchi, et à l'heure actuelle, la plainte est retirée.

On lit, en effet, dans le *Journal des Débats* :
Tunis, le 28 septembre.

La plainte déposée au parquet par le vice-consul d'Italie contre la *Petite Tunisie* pour insulte au roi Humbert a été retirée par M. Machiavelli, consul général d'Italie à Tunis, qui vient de reprendre possession de son poste.

Humbert a voulu se montrer magnanime.

Mais il nous semble qu'il use de cette vertu royale non en roi, mais en homme d'affaires consommé.

Il existe un projet de traité de commerce italo-tunisien, dont Humbert escompte les avantages, et il s'est dit, avec un bon sens infini, que mieux valait montrer moins de susceptibilité pour obtenir un peu plus de bénéfices.

L'Italie n'est pas assez riche pour que son roi demeure inexorable dans ses rancunes, et Machiavel vit toujours, sous le nom de Machiavelli.

Il sera toujours temps de créer de nouveaux ennemis à la France lorsque le traité italo-tunisien aura été conclu au mieux des intérêts italiens.

Après avoir pris connaissance de la note des *Débats*, contenue dans l'article de notre excellent confrère, nous avons immédiatement passé le cablogramme suivant :

« Débats » PARIS.
Avez avancé fait inexact en disant poursuites Humbert contre *Petite Tunisie* retirées, poursuites continuent.
LACROIX.

Notre estimable confrère la *Colonie* nous a expliqué les raisons qui ont fait abstenir notre Chambre de Commerce dans la question de l'escabe de Bizerte.
Mais nous nous permettons de lui faire remarquer que si les compagnies libres venaient

à supprimer leurs services de la Tunisie, ce qui n'aurait rien d'impossible au moins, pendant quelques mois de l'année lorsque le fret devient rare, la capitale de la Régence ne serait plus directement reliée avec la métropole, c'est pourquoi nous avions espéré que la Chambre de Commerce aurait demandé que Bizerte ne soit desservie que par un seul voyage mensuel, aller-retour, c'était bien suffisant, quant à présent, ce nous semble, en raison du peu d'importance de ce port.

Mais l'adjudication, n'ayant pas abouti, rien ne s'oppose aujourd'hui à ce qu'un voeu soit émis dans ce sens.

Nos syndics de faillite

Les audiences de notre Tribunal de Commerce présentent depuis quelque temps une physionomie toute particulière. Il n'y a presque pas d'affaires à plaider. On n'entend parler que de faillites. L'élément israélite y fournit le plus grand contingent, environ 90 0/0. Les avocats sont dans la désolation, car les demandeurs se présentent en général eux-mêmes, mais les bons syndics de faillite sont au comble de leurs vœux. Aussitôt qu'un commerçant sent l'approche du mal, ils l'entourent des soins les plus empressés; ils ne le perdent plus de vue, ils détachent même un de leurs clercs qui veille le malade du matin au soir en lui prodiguant ses soins. Lui laisser faire une bonne affaire, serait le perdre, car il pourrait reprendre courage, et continuer son commerce. Combien de fois n'avons-nous pas entendu des syndics dire à des négociants de déposer leur bilan? Une fois le « salto mortale » exécuté, vous verrez aussitôt les chacals rôder autour du cadavre. Le Tribunal en désigne un qui commence par toucher des appointements fixes, pour réaliser l'actif sur lequel il se paye grassement. On peut facilement comprendre que ce syndic — ancien magistrat ou ancien n'importe quoi — connaît aussi peu le commerce qu'une vache l'espagnol; de là des pertes énormes pour les créanciers. Il y a des exemples scandaleux où de forts actifs ont entièrement disparu, absorbés par les frais des syndics. Il y en a d'autres qui sont sur le point de l'être, si le tribunal n'y met pas d'ordre, celle de Saba et Cohen, par exemple, dans laquelle il y avait 40.000 francs d'actif, il y a quelques mois à peine. Il n'est pas admissible qu'un syndic garde une telle affaire pendant de longs mois sans convoquer les créanciers et qu'il touche des émoluments mensuels sans fournir aucun travail.

Il vaut infiniment mieux, dans ces conditions, pour les créanciers, qu'ils s'arrangent avec leurs débiteurs et laissent à leur discrétion le dividende qu'ils voudront bien leur payer. Voilà où on en est arrivé, le commerce est sans protection aucune.

M. le procureur ne mettra-t-il pas ordre à ce préjudicieux état de choses, qui fait autant sinon plus de tort à la Tunisie que les impairs sans nombre du sieur Millet?

Un sale individu, dont la profession est d'être souteneur de la dame de pique et contre les filouteries duquel nous avons voulu mettre en garde les baigneurs d'Hamman-Lif, a profité de mon absence pour répandre sur mon compte des bruits diffamatoires et d'ignobles infamies.

Le vilain drôle apprenant mon arrivée à Tunis mercredi, a pris précipitamment et subrepticement le bateau du même jour, pour éviter la seule réponse que méritaient les accusations de cette engeance d'escarpes: une volée de coups de canne.

Avis à ses comparses, associés ou complices.

U. CROUZET.

Le « Cittadino » organe clérical de Rome, a consacré un article venimeux à la France et au Président de la République.

Nous verrons si ce journal sera poursuivi par les autorités italiennes comme nous le sommes, nous, par les autorités françaises.

LE RECRUTEMENT DE LA MAGISTRATURE

Où est le remède, si l'on veut éviter que l'intensité des recommandations soit en raison inverse du mérite des magistrats qui les invoquent et si l'on reconnaît l'urgence de mettre un terme à la regrettable inmixtion des influences électorales dans les nominations judiciaires?

Le remède, nous l'avons indiqué déjà, c'est, à notre avis, l'institution du tableau d'avancement.

Cette mesure nous paraît d'autant plus indispensable que les mutations ministérielles deviennent plus fréquentes, que chaque nouveau Gardé des Sceaux a sa clientèle et que les directeurs du personnel, avec la résolution de ne pas survivre à leur ministre, ont pris l'habitude de voir surtout dans leur éphémère passage à la Place Vendôme le moyen de se préparer pour eux-mêmes un avancement extraordinaire.

Comment serait dressé le tableau d'avancement?

Les auteurs de la proposition de loi soumise à la Chambre voudraient que, chaque année, les premiers présidents et les procureurs généraux délibérant en commun, fussent chargés de préparer ce tableau en y portant un nombre de candidats double de celui qui devrait y figurer définitivement. La liste préparée par eux serait ensuite réduite de moitié par une commission supérieure de classement, composée du premier président de la Cour de Cas-

sation, du procureur général près la même Cour, de deux premiers présidents et de deux procureurs généraux de Cour d'Appel, de deux sénateurs, de deux députés, d'un conseiller d'Etat et du directeur du personnel.

On reproche à ce système d'être quelque peu compliqué.

Il serait difficile, objecte-t-on, de faire procéder à un travail de classement par une réunion aussi nombreuse que celle de 27 premiers présidents et de 27 procureurs généraux de nos Cours d'Appel.

Si l'on redoute cette complication, que l'on se borne à demander à chaque premier président et à chaque procureur général un projet de classement pour son ressort.

Révisant ces propositions distinctes, une commission supérieure de classement formerait ensuite un tableau d'ensemble pour l'avancement de toute la magistrature.

Cette commission pourrait être composée du premier président et du procureur général de la Cour de Cassation, de magistrats élus par la Cour suprême et de membres désignés par le Gardé des Sceaux, parmi les personnes les plus compétentes en matière judiciaire, anciens magistrats ayant occupé de hautes charges, directeurs ou anciens directeurs du ministère de la Justice, illustrations du barreau, etc.

Ce sera une question d'organisation délicate peut-être, nullement insoluble à résoudre. Ce que nous tenons à proclamer, c'est l'urgence nécessaire, tout en conservant au Gardé des Sceaux son droit de nomination, d'exercer son choix, de l'entourer de certaines garanties, d'opposer par l'établissement du concours et du tableau d'avancement une double arrière-pensée au favoritisme et de pénétrer la magistrature de France de cette conviction salutaire qu'à l'avenir la carrière judiciaire dépendra des titres professionnels, non des influences parlementaires.

ÉTIENNE FLANDIN

Député de l'Yonne, ancien Procureur général à Alger.

Voici une assez curieuse affaire que nous signalons et à laquelle on pourrait donner pour titre: « Énergique attitude d'un fonctionnaire tunisien à l'égard du gouvernement ».

Dernièrement, M. Duplay, capitaine de pompiers, recevait du Gouvernement tunisien un blâme officiel au sujet de la gestion financière de la compagnie. Fort, sans doute, de sa conscience, M. Duplay, — qui est, d'ailleurs, un des membres les plus militants de la localité, — répondit fièrement à ce blâme, par la lettre de sa démission: « Et je ne la retirerai... citait-il, que contre une formelle rétractation du gouvernement ».

Cette cranerie est d'autant plus louable que, s'il n'était fortement soutenu par M. Duplay risquerait, à ce jour-là, de la Municipalité. Si tous les fonctionnaires ressemblaient, plus rares, certes, que mesquines brimades et les abus de pouvoir.

M. Omessa, nous assure-t-on, aurait, en moi, dans cette affaire, un rôle encore mal défini. Simple sapeur, il aurait signalé à l'attention de prétendus gaspillages imputés à tort à M. Duplay. A notre avis, cet agent électoral de la résidence, qui a été, avec M. Communax, au 10 mai dernier, le plus actif pourvoyeur des votes par correspondance, aurait pu mieux employer son temps qu'à dénoncer son capitaine.

Mais le gouvernement se rétractera-t-il? On nous dit la chose possible.

L'incident, en tout cas, aura prouvé l'opinion que nous avons de l'autorité, de sa faiblesse et de sa légèreté, est aussi parvenu par les fonctionnaires au caractère ferme et indépendant.

Nos félicitations à M. Duplay.

LOI DU LYNCH

Il y a quelque temps, le président du tribunal de Bidah essayait, sur son siège, trois coups de revolver, tirés à pleine audience par un plaideur mécontent.

L'honorable président succomba aux suites de ses blessures, emportant dans la tombe l'estime et la sympathie de tous ceux qui l'avaient connu, car c'était un bien brave homme.

Si des mœurs aussi américaines, condamnables entre toutes, prenaient racine en France, peut-être ne verrait-on plus rendre par certains tribunaux gouvernementaux des jugements marqués au coin de la plus flagrante injustice.

Mais, heureusement pour nos magistrats, que nous ne sommes pas en Amérique, et en France rares sont les plaideurs mécontents qui se font justice en sapant la tête du président, ils préfèrent en appeler, c'est bien plus sage.

Assignation reconventionnelle

Lecanard officiel a annoncé que les poursuites dirigées contre la Petite Tunisie pour offense à S. M. le roi Umberto n'étaient pas abandonnées, mais qu'elles avaient été simplement suspendues et qu'elles allaient être reprises.

S'il en est réellement ainsi, nous sommes absolument décidés à introduire, de notre côté, une demande reconventionnelle en cent mille francs de dommages-intérêts contre M. le roi Humbert. Ci la copie de l'exploit que nous avons préparé et que nous ferons signifier en temps et lieu, par le sympathique huissier du nom de Proal, à M. Umberto, parlant à la personne de son fondé de pouvoirs, le dé-

nommé Millet qui sera chargé de le faire parvenir à destination.

Un mill huit cent quatre-vingt-seize et le neuf cent seize.

A la tête du journal la Petite Tunisie, éditant dans son étude de l'officier ministériel designé ci-dessus.

J'ai, Proal, huissier près le Tribunal Civil de Tunis, y demeure, les signés:

Donné assignation à S. M. Humbert Gonzague, roi d'Italie et de Sicile, protecteur de la Régence de Tunis, futur empereur des Abyssins et petit-père de toute l'armée du tzar du prince de Naples, le jurisconsulte et le cousin de Guillaume, ayant élu domicile rue Zerkoun, succursale du Quirinal et siège social de la Maison de Savoie, parlant à la personne du concierge, de son de l'ordre du Nicham:

A comparaitre au premier jour par devant le Tribunal de première instance de Tunis, au lieu ordinaire de ses séances:

Pour: Attendu que le sieur Humbert P., de son nom, dans une mauvaise interprétation, pris le mot de Soudard pour une insulte, alors que dans la pensée de la poursuivante cette appellation paraissait devoir être décernée à un capitaine victorieux;

Attendu que la susdite Majesté a cru devoir faire intervenir son fondé de pouvoirs, Millet de son nom, et par là même troubler les préoccupations de la Petite Tunisie;

Attendu que le bruit d'un procès politique a fait perdre audit journal l'annonce déjà ancienne d'une fabrique italienne de macaroni;

Attendu que deux feuilles tunisiennes ont félicité la Majesté italienne pour son attitude énergique envers la Petite Tunisie et cela dans un but patriotique et officiel préjudiciable à nos intérêts;

Attendu que jamais la Petite Tunisie ne pourra se consoler d'un traitement aussi peu mérité par son attitude toujours conciliante;

Attendu que la même a toujours fait preuve, vis-à-vis des autorités établies, surtout lorsqu'elles sont protégées par un souverain aussi auguste que celui qui motive la présente assignation, de douceur et de modération;

Attendu que la Petite Tunisie s'est vue félicitée par tous les journaux français, au sens propre du mot, et cela au grand détriment de sa modestie;

Attendu toujours, que malgré les articles qui ont suivi celui ayant motivé le mouvement de mauvaise humeur du sieur roi, articles empreints de sagesse et de calme, les poursuites n'en ont pas moins continué;

Attendu que, par cela même, la Petite Tunisie se trouve dans une situation préjudiciable aux bons rapports qu'elle entretient avec les autorités civiles et judiciaires;

Attendu enfin qu'elle désire faire évanouir au plus tôt les soupçons que peuvent avoir ces pouvoirs à l'encontre du caractère de la plaignante, jusqu'à l'heure où elle sera citée Millet, une fois de trop nommé;

S'entend condamner à la somme de cent mille francs de dommages-intérêts et à l'insertion du jugement dans les journaux l'Union, la Dépêche Tunisienne et le Protectorat.

S'entend, en outre, condamner aux dépens, sans préjudice des réquisitions à prendre par le ministère public.

La Petite Tunisie offre de verser, dans les mains du Négus Ménélik, le montant des dommages pour le rachat de cent prisonniers italiens, mais elle se réserve, néanmoins, le droit de prélever la somme de 1 franc pour offrir un tableau plus convenable à l'auteur de Tunis-revue, qui pourra changer le titre de « Poursuites Royales » en « Amende honorable d'une Majesté ».

Je lui ai, parlant comme dessus, laissé cette copie.

Coût: quatre francs 77 centimes.

Pour copie non conforme. VERY DICK.

LE JOURNAL DES EUNUQUES

Je reçois de Tunis une dépêche par laquelle la Petite Tunisie me remercie de l'intérêt que j'ai pris à son affaire, et me dit que, si le consul d'Italie, le sieur Machiavelli, abandonne les poursuites dirigées contre elle, c'est devant les supplications de M. le Résident Millet.

Le fait est que la situation du gouvernement français devenait plus que délicate.

La Petite Tunisie était poursuivie, à la requête du consul italien, pour avoir traité de SOUDARD S. M. le roi Humbert.

Or, l'Autorité, sous ma signature, en avait écrit tout autant.

Et personne n'avait eu la pensée, à l'ambassade d'Italie, de réclamer, contre moi, une action judiciaire qui devait fatalement rencontrer un mauvais accueil dans l'opinion publique.

Alors pourquoi le mot « SOUDARD » était-il criminel en Tunisie et innocent en France?

Pourquoi un procès à la Petite Tunisie et pas à l'Autorité?

Il y avait là un acte de bassesse et un acte de lâcheté.

De bassesse, parce qu'en Tunisie, terre désormais française, on s'humiliait devant le roi d'Italie, sans doute afin de mieux montrer que la Tunisie était encore, toujours, plus que jamais, sous l'influence italienne.

De lâcheté, parce qu'on s'en prenait à un tout petit journal africain, sans oser s'attaquer à un grand journal de France.

D'autant qu'on allait forcément se trouver bien embarrassé — pour peu que l'on eût eu l'imprudence de viser l'Autorité elle-même, car les autres journaux fran-

çais entrent en danse, et l'Intransigeant traitait déjà S. M. le roi Humbert de « postulant de Stax ».

Il y avait là une chose à faire, c'était de le mettre à l'écart.

Le Résident Millet l'a compris et l'a fait comprendre au sieur italien, le sieur Machiavelli, par un tort, étant un parfait imbécille, de parler un nom aussi célèbre par la grandeur des vues.

Mais, dans cette affaire, comme dans beaucoup d'autres affaires, un organe français a joué un rôle assez ignoble.

C'est le Journal des Débats.

Il avait eu l'idée de prendre la délicate affaire Humbert contre la presse française, et de déclencher les poursuites intentées contre ce petit confrère.

On ne s'en va pas au Journal des Débats, ce qui est commode pour y dire ce qu'on n'oserait pas avouer, et ce qui permet aux espions et aux traîtres d'y collaborer tout à leur aise.

Cela nous autorise à regretter de ne pas connaître le nom du rédacteur anonyme, qui a eu l'idée et l'impudence de se ranger du côté du Roi SOUDARD dont le rêve est de mettre la France en pièces, pour s'en faire un nouveau sanglant.

Alors, P. DE CASSAGNAC

Echos Tunisiens

LESSIVE PHÉNIX GRAND CAFE DE TUNIS RESTAURANT A LA CARTE ET A PRIX FIXE

On nous demande si nous avons connaissance d'une compagnie franco-tunisienne au capital de deux millions, qui demanderait des agents dans chaque ville et canton?

Nous ne pouvons pas connaître cette compagnie ni le but qu'elle poursuit, mais notre correspondant peut s'adresser au siège social, 39, rue Lafayette à Paris ou, peut-être, on voudrait bien satisfaire sa curiosité.

GRAND CAFE GLACIER ETABLISSEMENT FRANÇAIS

Ces jours derniers, la belle Madame Advier, le femme du contrôleur de Bizerte, était de passage à Tunis, se rendant en France.

Elle est descendue à l'hôtel de la place générale où elle a été, pendant deux jours, l'hôte de M. Millet.

BRASSERIE GEORGES RESTAURANT A TOUTE HEURE

La récolte du blé, ayant manqué en certains endroits, nous apprenons que la direction de l'Agriculture vient de décider l'achat de 20.000 sacs de blé qui seront avancés aux indigènes pour les semences.

Nous avons parlé, la semaine dernière, de la mise à la disposition du Gouvernement français du professeur Ricoux.

Il paraîtrait que ce professeur, chose incroyable, aurait reçu pour mille cinq cents francs d'indemnité avant son départ, comme dédommagement de sa disgrâce.

Allons, M. le résident, en avant la danse les écus, c'est nous, contribuables, qui payons vos largesses.

BRASSERIE DU PHÉNIX, rue Amilcar PLATS DU JOUR

C'est avec plaisir que nous avons appris la nomination de Si Saddeck Djellouli, caïd de Stax, dans l'ordre de la Légion d'honneur.

Cette décoration, sur la poitrine de ce serviteur de la France, ne fera pas tâche comme celle de l'Ali Djouini, ce tristement fameux caïd de Béja.

M. Advier, l'ancien agent de la « Transatlantique », renvoyé de Gabès à Monastir comme incapable, puis, au grand scandale de tous, nommé contrôleur civil de 3e classe à Bizerte, vient d'être promu d'une classe.

Voilà ce que c'est d'avoir une bonne protection: tout le monde ne peut pas en avoir comme ce veinard de contrôleur!

M. Pierre Lescot, chirurgien-dentiste, a l'honneur d'informer sa clientèle que depuis le 12 juin, ses cabinet et laboratoire dentaires sont transférés place de la Résidence (maison Racine). Entrée par la rue de Rome.

BRASSERIE DU CHAPITRE RESTAURANT. — CAFE NOSSI-BÉ

Nos plus vifs remerciements à l'Alhbar, à l'Alger et au Colon, de Philippeville, pour l'excellent article qu'ils nous ont consacré à propos des poursuites royales.

La Soirée

FOLIES BERGÈRE

Le sympathique directeur des Folies-Bergère M. J. Galano est enfin rentré de France avec sa troupe d'ouverture et de nombreux engagements d'étoiles-attractions etc. qui défilent dans le courant de la saison, sur la scène de la bonbonnière de la rue de Bône.

Demain, samedi 10 courant, début de la troupe.

On nous signale surtout NUGIA négro-burlesque, excentrique-musical, le seul et unique, inventeur du genre des Folies-Bergère de Paris.

Miss GIANO virtuose musicale de la Scala de Paris.

M^{lle} Jeanne d'Avancourt, genre, de la Scala de Lyon.

M. DARLUS comique copurhéic excentrique, gambilleur à transformations du Casino de Lyon.

Et tout un vrai bataillon de jeunes et jolies artistes qui vont mettre en émoi la jeunesse dorée de Tunis, privée depuis longtemps de plaisirs.

Tout le monde voudra être demain soir aux Folies-Bergère pour voir, entendre et applaudir les artistes qu'a amenés M. J. Galano.

CONCERT DES AMBASSADEURS

Le grand événement de la semaine est la représentation de *Tunis-Revue* au Concert des Ambassadeurs.

L'auteur, M. Pierre Elzéar, doit être satisfait du succès obtenu.

L'ensemble de la pièce est charmant, les traits d'esprit jaillissent partout comme des fusées et la verve de l'auteur, tout en étant mordante, s'exerce avec modération sur les sujets qui lui sont les plus désagréables.

Tout un essaim de jolies femmes représentent tour à tour la presse et les monuments tunisiens mais nous sommes obligés de confesser notre préférence marquée pour les copies vivantes.

Une jolie personne M^{lle} Nitram, à la voix délicieuse doit évoquer en un couplet qu'elle détaille à ravir la gare de Bône-Guelma. Et que l'auteur a été féroce de commettre le sacrilège d'une pareille incarnation!

Une étoile des plus brillantes M^{lle} Dubarry, se transforme en Avenue de la Marine et ce décor nous semble un peu triste pour cette jeune créature dont la lutte violente avec l'avenue de France nous dénote un caractère d'une vivacité inquiétante.

L'Echo de Tunis, l'Echo Tunisien, la Tunisie Française et la Colonie. — que son gérant

applaudit à tout rompre à chacune de ses apparitions — nous semblent être tout à fait de la maison. M. Elzéar a été quelque peu égoïste de les parer si richement alors qu'il a désigné deux sinistres personnages pour représenter la *Petite Tunisie* et un crustacé appétissant pour symboliser le directeur d'un grand journal hebdomadaire.

Mais ce sont là des détails qui n'enlèvent rien au bon ton de la revue; M. Dorlini et M^{lle} Danna, le compère et Salambo, nous font vite oublier ce mouvement d'humour.

Leur jeu est parfait de correction et de naturel.

Le refrain de la chaînette est un petit poème.

Et le guignol Lyonnais un coup de théâtre.

M. Elzéar, a peut-être été un peu dur pour son confrère, mais après tout, il ne s'adressait dans la revue qu'à une simple marionnette.

Ne jetons pas d'ailleurs la note discordante au moment où tout le monde rit, admire et applaudit.

Le soir de la première, en passant à minuit devant le *Cercle Français*, la Résidence et le divin concert des grenouilles, je me suis sentis la folle envie de revoir la Revue pour oublier quelques instants ces tristes réalités.

HYGIÈNE DE LA BOUCHE

Aucun produit de parfumerie ne peut être comparé au **Coaltar saponiné Le Beau** pour assainir la bouche, en tuer les microbes qui s'y développent, « purifier l'haleine et raffermir les dents déchaussées ». Il possède en outre l'avantage d'une innocuité absolue, condition nécessaire pour un produit d'un usage journalier.

Le flacon, 2 fr.; les 6 flacons, 40 fr.

Se méfier des contrefaçons

DÉPOT : à la Pharmacie E. NÉE.

LE BON MARCHÉ

Rue d'Italie, 28, Tunis,

à l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il arrive de France avec un stock considérable de marchandises de toutes sortes, qu'il a soldé dans les fabriques, et qu'il offre à ses clients à des prix exceptionnels.

On trouve tout ce qui concerne l'article de ménage, en fer, faïence, porcelaine, acier, pots, etc etc.

On soldé des tasses et des verres à 10 centimes pièce.

CERCLE CASINO DU PALAIS KHÉREDDINE

Le Comité du Cercle Casino du Palais Khéreddine a l'honneur d'informer le public que tous les jeudis : *soirée dansante pour enfants*, de 5 à 7 heures du soir.

Tous les jeudis et dimanches à 8 heures et demie du soir, *soirée théâtrale*.

Samedi 26 septembre. — *Grand bal*, suivi de cotillon organisé par le comité du cercle et offert aux invités et aux membres de leur famille.

CAFÉ-RESTAURANT. — CONSOMMATIONS CHOISIES
Bains Douches

Imprimerie Lithographique

A. BEAU

Rue l'Allemagne, 13. — TUNIS.

Maison fondée en 1887

Impressions en tous genres pour le commerce, l'industrie et les administrations. — Gravure. — Autographie. — Registres. — Atelier spécial de reproduction de dessins par la lumière et traits blancs sur fond bleu ou inversement. — Reproductions inaltérables en traits noirs ou de couleurs sur papier quelconque. Ce procédé conserve à l'échelle une exactitude rigoureuse, le tirage se faisant à sec sur presse lithographique.

TRAVAIL SOIGNÉ. — PRIX TRÈS MODÉRÉS

BRASSERIE KESSLER

DIRECTION: ARMAND

Tous les soirs, Grand concert

par toute la Troupe

ATTICTIONS — PANTOMIMES

OPÉRETTES

ENTRÉE: les jours de semaine 10 c. (droits d'auteurs); les samedis, dimanches et fêtes, 25 c., (droits d'auteurs compris.)

Tous les dimanches et fêtes entrée libre pour la matée.

RESTAURANT D'ATHÈNES

M. PAPAYANNI

PROPRIÉTAIRE

TUNIS — 4, rue de l'Eglise — TUNIS

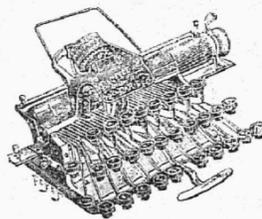
Pension pour MM. les officiers — Salons pour noces et festins.

SERVICE A PRIX FIXE

PRIX MODÉRÉS — PRIX MODÉRÉS

Seul dépositaire du vin muscat de Samos

1,50 le litre



La "Dactyle"

Seule machine à écrire ne coûtant que 210 fr

GARANTIE A L'USAGE

et permettant d'écrire jusqu'à 60 mots à la minute

A. DE PARADE

Seul entrepositaire pour toute la Tunisie

GRANDE FABRIQUE

DE

COURONNES MORTUAIRES

12, rue de l'Eglise — TUNIS

Madame DE BEAUFORT a l'honneur d'informer le public qu'à l'occasion de la Toussaint elle met dès aujourd'hui en vente un choix considérable de COURONNES MORTUAIRES, CROIX, CŒURS, BOUQUETS, etc., etc., en métal et perles, à des prix exceptionnels de bon marché et défiant toute concurrence possible.

Artistes fantaisie sur commande livrables en vingt-quatre heures.

Ne pas faire ses achats sans avoir préalablement visité la fabrique.

GRANDE

BOUCHERIE PARISIENNE

DUPUY

16 rue d'Italie, TUNIS

Spécialité de filets et faux-filets — Romstec

Gigot pressalé

SERVICE A LA MODE PARISIENNE

Le gérant: U. CROUZET.

Tunis—Imp. BRIGOL, rue Es-sadikia 16

ANCIEN GRAND BAZAR TUNISIEN

Rues Al-Djasira, de Castille et Sidi-Bou-Mendil

A LA MAISON UNIVERSELLE

LUNDI PROCHAIN 12 OCTOBRE 1896

Ouverture des nouveaux comptoirs de

Toiles et Blancs, Linge de Table, Rideaux

Trousseaux & Layettes

Ces articles, qui n'avaient été que timidement abordés par l'ancien Bazar Tunisien, vont être l'objet d'une sollicitude toute particulière à la **Maison Universelle**, et nous pouvons affirmer, sans crainte d'être démentis, que jamais on n'aura vu des qualités aussi belles à des prix aussi réduits.

CI-APRÈS QUELQUES EXEMPLES DONT LE BAS PRIX CAUSERA QUELQUES SURPRISES

GUIPURE vitrail, couleur, fond couleur leur pour vitrages, le mètre à 75, 65, 55 et... **35 C.**

TOILES BLANCHES pour chemises largeur 0^m 89, occasion sans précédent, le mètre... **80 C.**

CHEMISES madapolam fin encolure, devant et poignets garnis d'une valeur de 2,50... **1 FR. 25**

CHEMISES de jour, formes variées, en beau madapolam, garnies dentelle fine ou guipure fil... **2 FR. 95**

CHAUSSETTES pour hommes, en coton, l'ongère, autre hors cours, la paire 75, 55 et... **40 C.**

CHEMISES pour hommes, beau shirting, devant, col et poignets toile, la chemise non blanche, 3,20, 4,25 et... **2 FR. 45**

... sans col ni poignets, 3,50 3,90 et... **2 FR. 25**

BOTTINES pour dames, serge claqué, vernis, claqué chevre, talon anglais ou Louis XV, d'une valeur de 8,75, sans précédent à... **4 FR. 90**

GUIPURE double-fond crème, pour vitrages, à bordure, le mètre à 85, 70, 50 et... **25 C.**

TOILES ÉCRUES pour draps de lit, largeur 1 mètre, toile inusable... **75 C.**

CHEMISES madapolam fin, encolure devant et poignets feston soigné, festonnées et cousues à la main... **1 FR. 95**

CHEMISES de jour très riches, genre élégant, très bien confectionnées au lieu de 7 fr... **4 FR. 90**

BAS coton écri pour dames, très avantageux, bonne qualité au prix de la paire 95, 65 et... **45 C.**

CHEMISES pour hommes beau shirting fort, col, devant et poignets toile à plis, la chemise non blanche, 8,75, 6,50 et... **5 FR. 25**

... Sans col ni poignets, 8,75 0,35 et... **4 FR. 90**

BOTTINES pour dames, chevreau glacé ou mégis, claqué vernis Serge claqué vernis, talons divers genres, au lieu de 13,50... **8 FR. 90**

GUIPURES double chaîne, p^{re} grands rideaux, largeur 4^m 30 Crème et blanc, le mètre à 1,75, 1,45 et... **75 C.**

VAPPES russes damassées et encadrées fond écri, dépareillées pour 6 couverts, 140 cent. carrés... la nappe **2 FR. 45**

PANTALONS madapolam fort poignets festonnés d'une valeur réelle de 2,95, en vente à... **1 FR. 85**

DRAPS DE LIT coton écri le drap 240/350 — 220/350 — 200/325 — 160/300 **6,90 5,75 4,60 2,60**

CHAUSSETTES coton noir indégorgeable, la paire, à 1,45, 0,85 cent. et... **55 C.**

CHEMISES DE NUIT pour hommes, col devant et poignets brodés, la chemise, 4,90, 3,90 et... **2 FR. 45**

Chemise russes, 6,90 4,90 et... **3 FR. 90**

BOTTINES pour dames, chevreau glacé de la plus belle qualité, talon Louis XV, chevreau claqué vernis, au lieu de 21 fr. au prix de... **12 FR. 50**

ÉTAMPE et autres Fantaisies pour rideaux de vitrages, le m. à 85, 65 et... **30 C.**

SERVIES 6 couverts, toile écrie, la nappe et 6 serviettes encadrées de rouge, très belle qualité, le service **6 FR. 90**

CHEMISES DE NUIT madapolam, col poignets broderie, au lieu de 5,90... **3 FR. 90**

DRAPS DE LIT toile écrie pur, fil le drap 240/350 — 220/350 — 200/325 — 160/300 **11,50 10,50 7,75 5,75**

BAS pour dames, coton noir indégorgeable, très bien finies, la paire à 1,45, 95 cent. et... **65 C.**

CHEMISES flanelle, coton, hors cours avec pochette, très bien confectionnées à 3,50, 2,95 et... **1 FR. 75**

CHEMISES POLO..... **3,90 & 2,90**

BOTTINES pour cadets, mégis claqués veau à crochet ou à élastiques très habillé d'une valeur de 12,50 la paire à... **6 FR. 90**

COTONS écrus d'Amérique, largeur 80... le mètre **32 C.**

SHIRTING renforcés le mètre **35 C.**

SERVIES russes, 12 couverts pur fil, encadrement rouge et damassé, nappe encadrée et 12 serviettes... **12 FR. 75**

PANTALONS & JUPONS de dessous, belle finette un volant broderie fine, genre Madère, article hors-cours... **2 FR. 25**

DRAPS DE LIT toile américaine le drap 240/350 — 220/350 — 200/325 — 160/300 **9,75 7,90 6,90 4,50**

GILETS DE CHASSE pour hommes à 8,90, 5,90 et... **3 FR. 25**

GILETS flanelle blanche irrétrécissable pour hommes à 3,95, 2,95 et... **1 FR. 45**

GILETS festonnés pour dames, à 3,90 et... **1 FR. 95**

CHEMISES FLANELLE pure laine à... **4 FR. 90**

BOTTINES pour hommes mégis claqués vernis avec élastiques ou veau à crochets, talon anglais, au lieu de 13 à 14 fr... la paire **7 FR. 90**

Entreprises générales d'électricité
FELIX DAPOIGNY
successeur
DE J. CHEVALIER
TUNIS. - 20, Rue Essadkia, 20. - TUNIS

Restaurant d'Athènes
Vin de Samos
(authentique) de provenance directe
Prix: 1 fr. 50 le litre. On porte à domicile
CHEZ M. PAPAYANNI
Rue de l'Eglise, 4, Tunis

FORGES DE LA PROVIDENCE
Marchiennes - ai - Pont (BELGIQUE)
Spécialité de poutrelles en fer et en acier de toutes dimensions; Fers marchands; Cornières; Colonnes en fonte moulées de toute espèce d'après croquis, Charpentes et ponts en fer et en acier.

La Société se charge à des prix fort modérés de confectionner les titages et autres travaux métalliques d'après les plans qui lui seraient adressés. Elle peut aussi se charger de l'exécution des plans après les dessins de maçonnerie.

Les FORGES DE LA PROVIDENCE fabriquent actuellement tous les produits en Fer homogène et acier et ont à cœur de soigner les ordres que veulent bien lui confier ses clients.

Agent pour la Tunisie: J. FORTI
TUNIS. - 14, Rue des Glacières - TUNIS

L'EXTRAIT de VIANDE **LIEBIG**
est INDISPENSABLE dans
TOUTE BONNE CUISINE
pour améliorer
POTAGES - SAUCES - RAGOÛTS - LÉGUMES - ETC.

QUINQUINA VINCENT

Expéditions par Calais et par Paix
On excellait dans les restaurants dans toute la France de Vin Muscat de l'Archevêché de Carthage.
S'adresser à M. H. VINCENT, négociant en vins, 7, rue de Soudan, près la Gare française. - TUNIS.

FABRIQUE DE BRIQUES ROMAINES
C. ODINO
Place Bab-Saadoun

Les briques romaines détiennent toute concurrence comme excellence de matériaux et de facture: elles offrent l'avantage d'être 50% sur les concurrents.

Le mètre carré depuis 100 francs
On livre immédiatement.
On se charge de toute espèce de construction.

AUX FONDRIERS RÉUNIS
DEVILLE & C^e

LA PLUS ANCIENNE MAISON DE TUNIS
Bureaux: Avenue de la Marine, 19 -
Ateliers: Avenue de Carthage.
à premiers prix, 2 médailles d'or et une de vermeil

FABRIQUES DE FOUILLES
DE L'YVES, DEMI-MUIDS
ET DE VAISSELLE VINAIRE EN TOUS GENRES
PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE
Grand stock de foudres et de demi-muids
construits pour la récolte prochaine
LOCATION DE DEMI-MUIDS
à des prix modérés

AUX ARMES DE SAINT-ÉTIENNE
G. BOURY, Armurier
10, Rue de Bab-el-Kadra, 10 - TUNIS

Le grand magasin d'armes et de munitions de France, de Belgique, de Suisse et de Hollande, se trouve dans ses magasins de la rue de Bab-el-Kadra, 10, à Tunis. Le grand assortiment d'inscriptions, de pesage les meilleures, de pas, de vis et d'une d'excellentes qualité.

RESTAURANT AMÉRICAIN
Rue de Bône - TUNIS
Cuisine Bourgeoise
Déjeuner: 2 fr.; Dîner: 2 fr.
SERVICE A LA CARTE
CONSOMMATIONS DE 1^{er} CHOIX
A partir du 1^{er} octobre
le "Restaurant Américain" restera ouvert toute la nuit

PILULES PURGATIVES & DÉPURATIVES
DE KORBUS

Un très grand nombre de personnes ont obtenu leur santé par l'usage de ce remède populaire employé depuis longtemps.
Tous les maux de ventre et de la tête, Purge le sang et convient dans toutes les maladies dépendant de mauvaises digestions et de paresse intestinale.
2 francs la boîte
Dépôt: PHARMACIE CENTRALE DE PARIS

Le meilleur reconstituant
Vin Tonique des Suffètes
Ce vin est préparé avec du chaux, de la soude, du fer, du phosphore, préparé par le docteur J. SUFFÈTE, 10, rue d'Italie, Paris. Ce vin convient à tous les états de faiblesse et de supporter faiblement les maladies.

17 fr. INCROYABLE!
REGUARD D.G. 1^{er}
D. LADISLAS
Avenue de France, 9, Grand
Atelier de Décoration et de Peinture

ATELIERS DE CONSTRUCTION MÉTALLURGIQUE
H^{te} OBRE
Avenue de Carthage. - Tunis
M. H. OBRE, serrurier-constructeur et fabricant de divers modèles, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle que, suite à l'extension de son travail et pour cause d'agrandissement, ses ateliers et bureaux sont transférés Boulevard de Carthage, depuis le 1^{er} juillet 1910.

TERMINUS-HOTEL
J. CAILLODS, propriétaire
Cuisine Recommandée
Cet établissement se recommande à MM. les Voyageurs, Touristes et Négociants par son confort, sa situation centrale, son installation et son matériel tout entièrement neuf.
Prix Modérés

A. GAUVAIN
Dépositaire des produits de la Maison
Saint Frères
TUNIS 22, rue d'Espagne, 22. TUNIS

Toiles à voiles et galvanisées - tentes et tapis - rideaux - toiles et sacs - moquettes - chemises - gilets de chasse - espadrilles - sangliers, septain - cordages et ficelles.

Boulangerie Viennoise
8, Boulevard de Paris
Ferdinand HEINRICH
SPÉCIALITÉ DE PAINS VIENNOIS
Croissants au Beurre
Petits pains pour Restaurants et Hôtels
ON PORTE A DOMICILE

Domaine P. Potin
CHAUX
HYDRAULIQUE
et Ciments
Dépôt: rue du Portugal

Grande Boulangerie
et Pâtisserie Anglaise
Wagner et Albrecht
24, Rue d'Italie, 24 - TUNIS

Brioche. - Croissants. - Petits Pains pour thé et café. - Bonbons. - Gâteaux. - Tartes. - Desserts, etc.
Pains de luxe et de ménage. - Spécialités de Pains anglais. - Biscuits. - Patés fins. - Vins fins et liqueurs de premier choix. - Petits fours. Fournitures pour soirées, Baptêmes, Mariages et Bals.

5 Médailles d'Or - Grand Diplôme d'honneur, Paris 1889
Demange Frères & Alioth
Propriétaires-Industriels
PAUL SOUSSE, BORDEAUX
HUILES D'OLIVE DE TUNISIE
Garantie pure de tout mélange
EXPÉDITION ET COLIS POSTAUX DE 5 KILOS en Tunisie, Algérie, Corse, France et à l'étranger.
Livraison à domicile en estagnon DE 5, 10, 15, 20 et 25 LITRES.
S'adresser pour toutes les Commandes à M. PAUL NADAL, représentant pour la Tunisie, 19, Rue d'Italie. - TUNIS.
Envoi franco d'échantillons sur demande

PÉTROLE ATLANTIC
(ENTRA)
Première Qualité
MEILLEUR MARCHÉ QUE PARTOUT AILLEURS

SAVON LE CHAT
la marque la plus réputée et la plus répandue en France

Chez Z. GENEVAY
Successor de PAUL
GRANDE ÉPICERIE PARISIENNE
Rue d'Esp.

LE MONDE
C^e Française d'Assurances sur la vie et contre l'incendie
SIÈGE SOCIAL: PARIS, 16, rue Lapeletier

SOUS LE CONTROL DE L'ÉTAT



La Cie Le Monde opère à primes fixes. Elle assure conjointement les propriétaires et les locataires une prime inférieure à celle applicable à chacun séparément; la Cie affranchit de toute responsabilité les familles et les domestiques des assurés.
Les polices de la Compagnie Le Monde sont acceptées par Le Crédit Foncier de France.
S'adresser pour tous renseignements à M. G. ATTIA, agent général et inspecteur de la Cie à Tunis, 15, Avenue de Paris

"L'AFRIQUE FRANÇAISE"
Compagnie anonyme algérienne et tunisienne d'assurances à primes fixes contre l'incendie et les accidents
Capital: UN MILLION

Siège social: BOULEVARD DE LA RÉPUBLIQUE, 22 - Alger
Incendies Accidents
propriétés mobilières et immobilières
Collectives pour chantiers, travaux agricoles, sapeurs-pompiers
RÉCOLTES SUR PIED Individuelles, chevaux et voitures
en gerbes et en meules bris de glaces
S'adresser à M. Solhaune, agent général à Tunis, rue de la Poste, 7, et à M. Perruca, agent général à Sousse.

MATERIEL AGRICOLE ET INDUSTRIEL
Chemins de fer portatifs Decauville

FABRIQUE DE NORIAS
de tous Systèmes
Aristide ALLIEZ
CONSTRUCTEUR BREVETÉ S.G.D.G.
MUSTAPHA-ALGER -
Maison fondée en 1859
De 1859 à 1909, 1^{er} prix dans 1^{er} concours
Demandes
LES
Catalogues
Charrues, herses, scarificateurs, faucheuses, moissonneuses-lieuses, locomobiles, batteuses, etc.
Raymond VALENSI, ingénieur civil, Tunis

BOIS DU NORD
Madriers, Planchettes, Chevrons, Linteaux de toiture
Lattes à Plafond
BAPTISTIN BRÉMOND
SCIERIE MECANIQUE - MENUISERIE & CHARPENTE
Avenue de la Marine, 1, 2, 3 et rue de Belfort - TUNIS

GRANDE ÉPICERIE ORIENTALE
Maison renommée pour ses produits extra, fondée en 1881
GROS, DEMI-GROS, DÉTAIL

Aimé EYRIÈS
Denrées Coloniales, Conserves Alimentaires Françaises et Anglaises
APERÇU DE QUELQUES PRIX:
Café vert Moka... 3 20 Café vert Rio... le kilo 2 40
- Martinique... 3 20 Sucre Lebandy, en boîte... 0 60
- Santos... 2 50 - Saint-Louis 0 50
Beurre frais de Macon... 2 50

VINS FINS, LIQUEURS ET SPIRITUEUX DE MARQUES
à des prix défiant toute concurrence loyale
ON PORTE A DOMICILE TÉLÉPHONE N 19

"LE PHENIX"
COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES
CONTRE L'INCENDIE ET LA VIE
Siège Social: 24, rue Lafayette - PARIS
Agent général pour la Tunisie:
M. Ch. BAUDOT, 26, Rue Sadikia. - TUNIS
PRINCIPALES SOUS-AGENCES:
MM. NESTLER aîné, à Sousse; PAGLIARELLO, à Sfax; PAVON, à Gabès
WAROQUIER, à Méhdia; SAVON FRÈRES, à Bizerte; PHILIPPE SAOR
à La Goulette, Kram et environs; GUILI, à Medjez-el-Bab; NLOIT
à Souk-el-Arba; GRUNOR, à Ghardimaou et Lévy, à Kairouan.

TRANSIT INTERNATIONAL
P. Dana & Foubert
TUNIS. - 12, RUE ES-SADIKIA, 12. - TUNIS
Correspondant Spécial du Bureau Auxiliaire des Chemins de Fer de Marseille

GONDRAND FRÈRES, Agents
Embarquements. - Débarquements. - Service des Bagages aux arrivées et départs des paquebots.
Un agent portant les insignes GONDRAND FRÈRES est en permanence à la salle des douanes.
Magasin de dépôt. - Opérations en douane. - Avances sur marchandises. - Camionnage pour la ville et la campagne. - Déménagements.
TARIFS MODÉRÉS ET AGRÉÉS PAR LES ADMINISTRATIONS LOCALES
(La maison délivre des billets circulaires sur tous les réseaux de chemins de fer.)
Un emballer de Paris est attaché à l'Agence

Matériaux de Construction
A. DE PARADE, fabricant
Carrières et Fours à Chaux à Djebel-el-Djeloud

PRODUCTION: chaux en pierre et en poudre
BRIQUETERIE ET TUILERIE
après la Régie des Tabacs
FABRICATION DE LA LIQUEUR CREUSE ET PLEINE
Tuiles vernissées, carreaux, vases à fleurs
Toterie fine et ordinaire. Objets en terre cuite sur commande
PRODUCTION: cinq millions pièces par an

Dynamite, Mèches de Mineurs et Détonateurs
SEUL DÉPÔT AUTORISÉ POUR LA TUNISIE
de la Société Française des Explosifs à Paris, et de MM. Dave, Bickford
Smith et Cie, à Rouen
Adresser toutes les commandes à M. A. de Parade, 20 rue d'Espagne.